



NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

RAPPORT SUR LA SIXIEME SESSION

(29 août - 16 septembre 1955)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS: VINGTIEME SESSION

SUPPLEMENT No 10A

NEW-YORK

2. De recommander aux gouvernements des pays de l'Amérique latine:

a) Dans la mesure où les principes généraux de leur politique économique le permettent et en vue de réaliser le développement équilibré, coordonné et diversifié, ainsi que l'utilisation optimum de leurs ressources en énergie, de tenir compte de l'intérêt qu'il y a à créer et à perfectionner aussi bien les institutions chargées de déterminer la politique à suivre dans ce domaine, que les organisations chargées de recueillir les données et les statistiques ainsi que d'évaluer les ressources potentielles, qu'elles soient minérales, hydrauliques ou autres, et de les utiliser;

b) De coopérer avec le secrétariat pour élaborer une nomenclature uniforme de l'énergie et pour assurer les meilleurs résultats aux études et aux activités du secrétariat concernant le développement des ressources disponibles et l'utilisation de l'énergie;

c) De donner, autant que possible, dans leurs demandes d'assistance technique, la priorité nécessaire au développement des ressources énergétiques.

3. De recommander que, dans les limites de ses moyens et en coopération avec l'Administration de l'assistance technique, le Département des affaires économiques et sociales et les autres commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organismes et institutions intéressés, le secrétariat:

a) Poursuive l'étude des sources traditionnelles et nouvelles d'énergie, notamment la disponibilité, l'utilisation et les besoins actuels et futurs des diverses sources d'énergie dans l'Amérique latine et fasse des enquêtes sur l'efficacité obtenue dans l'utilisation des ressources en énergie en réunissant à ces fins, lorsqu'il y aura lieu, des groupes d'étude spécialisés;

b) Examine les résultats obtenus en ce qui concerne la production, le transport, la distribution et l'utilisation des diverses formes d'énergie, et, à cette fin, fasse des études sur le terrain, avec l'agrément des gouvernements intéressés, et s'assure le concours de spécialistes qualifiés afin d'évaluer les insuffisances d'utilisation de l'énergie, de les localiser et d'en déterminer les causes, ainsi que de proposer des mesures pour améliorer le rendement;

c) Collabore avec les gouvernements à l'élaboration d'une nomenclature uniforme de l'énergie, et à l'institution d'un système de renseignements et de statistiques comparables, y compris des méthodes pour l'établissement de bilans d'énergie, en vue de déterminer le degré d'utilisation des ressources des pays intéressés par rapport au développement économique;

d) Aide les gouvernements, sur leur demande, à déterminer les facteurs économiques qui entrent en jeu et à coordonner les programmes de développement de l'énergie;

e) Se maintienne en liaison avec les représentants des organisations et des institutions qui s'intéressent au développement et à l'utilisation de l'énergie, ainsi qu'avec d'autres spécialistes de ces questions, tant à l'intérieur de la région qu'au dehors, en les réunissant, s'il y a lieu, pour atteindre les buts de la présente résolution;

f) Fasse une examen préalable de la situation des ressources hydrauliques de l'Amérique latine et de leurs possibilités d'emploi présentes et futures, tant en ce qui concerne la production d'énergie que l'irrigation, l'approvisionnement en eau et, à cette occasion, prenne en considération la défense contre les inonda-

tions, l'assainissement et les autres avantages que procurent les travaux relatifs à l'utilisation de l'eau.

ENERGIE NUCLÉAIRE

*Résolution 100 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/409)*

*La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant:*

a) Les importantes conséquences directes ou indirectes que le développement de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire et des produits dérivés peut avoir pour les économies des pays de l'Amérique latine,

b) Le souci des Nations Unies de voir s'étendre les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi qu'il résulte de la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui s'est tenue à Genève (Suisse) en août 1955,

c) L'offre généreuse qu'ont faite divers pays de faire bénéficier d'autres pays des résultats de leur expérience dans ce domaine et d'accorder leur assistance technique, ainsi que de fournir du matériel,

d) L'intérêt manifesté par les pays de l'Amérique latine qui désirent suivre de près l'évolution de la question,

Décide:

1. De prendre acte des renseignements relatifs à l'énergie nucléaire que le secrétariat a communiqués à la Commission (E/CN.12/384/Add.1);

2. De suggérer aux gouvernements des pays latino-américains de faire usage, individuellement ou collectivement, des facilités qu'ils peuvent obtenir par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies ou par d'autres moyens, en vue surtout de spécialiser un plus grand nombre de techniciens dans les diverses branches de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire et des produits dérivés (tels que les isotopes radioactifs);

3. D'inviter le secrétariat, lorsqu'il mettra en œuvre la résolution relative à l'énergie, adoptée au cours de la présente session, à tenir spécialement compte du développement de l'énergie nucléaire et de ses possibilités d'application, en fonction des diverses sources de combustibles nucléaires et de leur utilisation, à étudier les problèmes économiques correspondants et à tenir la Commission au courant des progrès réalisés dans ce domaine.

INTENSIFICATION DU COMMERCE ENTRE LES PAYS DE
L'AMÉRIQUE LATINE ET CRÉATION D'UN COMITÉ
DU COMMERCE

*Résolution 101 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/410)*

*La Commission économique pour l'Amérique latine,
Tenant compte des résolutions 20 (IV) et 69 (IV),*

Considérant que l'étude du secrétariat (E/CN.12/369) constitue une contribution très importante à l'examen des problèmes que posent les échanges entre les pays de l'Amérique latine, et que, par les progrès si nets qu'elle fait accomplir dans le domaine de la documentation et de l'analyse, elle permet de rechercher des solutions concrètes en vue de l'intensification de ces échanges,